

Cahier de doléances du Tiers État de La Gaillarde-en-Caux (Seine-Maritime)

Doléances et plaintes de la paroisse de N.-D. de La Gaillarde-en-Caux, bailliage d'Arques.

S. M. est suppliée :

1° D'accorder les états provinciaux.

2° Que la taille, la capitation et la corvée soient supportées par les trois ordres de l'état.

3° Que la répartition desd. impositions se fasse avec une égalité indépendante de tout arbitraire, comme par les municipalités de la paroisse.

4° Que les sujets de S. M., fournis à la gabelle, soient pour toujours délivrés des vexations qui résultent de cet impôt onéreux en rendant le sel libre.

5° D'accorder l'exemption du tirage des canonnières auxiliaires de marine qui ôte à tous les habitants, limitrophes de la côte, des bras à l'agriculture et au commerce.

6° De trouver un moyen pour abolir la mendicité qui ne vient que de la décadence du commerce et du prix excessif du blé.

7° Que les mesures soient égales dans toute la province.

8° Que les colombiers soient entièrement détruits parce que les pigeons causent un tort considérable à la récolte.

9° Que les bosquets, servant de remise au gibier, soient pareillement détruits, vu que le grand nombre de lièvres et perdrix cause un grand tort à la récolte du blé. On demande surtout la destruction du lapin, comme dangereux voisin.

10° La misère et les révolutions, qui se font tous les jours, proviennent par l'exploitation du blé qui cause aujourd'hui la grande cherté du blé.

11° Que les marchés du dimanche soient abolis, puisque les dépenses excessives, que l'on y fait en boissons et autres denrées, dont on pourrait se passer, causent et entretiennent la misère et pauvreté dans les paroisses voisines de ces marchés.